

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE
DOCTEUR Gérard LEVY - MULTI ACCUEIL
LES POUSSINS**

Direction Ressources humaines
N° 2017-D-340

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017.01.36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président,

Vu l'arrêté A n° 4 du 27 janvier 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

ARRETE

Article 1^{er} - Est approuvée la convention passée avec le Docteur Gérard LEVY, ayant pour objet de définir les conditions d'intervention du pédiatre du multi accueil "les poussins" chargé de la surveillance médicale des enfants.

Article 2 - Le Docteur Gérard LEVY sera rémunéré à l'heure, soit 92,00 € brut. Ce tarif horaire évoluera conformément au montant de la consultation Sécurité Sociale des Médecins. Seront déduites de la rémunération les charges sociales obligatoires, il sera payé mensuellement.

Article 3 - La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2017.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11 octobre 2017**
Publié ou notifié,
Le **11 octobre 2017**